

Décision

Générale

colonial

Décision n° 516 accordant une subvention à l'Union des Syndicats autonomes! do la Côte française des Somalis.

n° 516

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et. dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1S44 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vul'arrêté 134S du 30 décembre 1949 rendant exécutoire le budget, du service local pour l'exercice 1950.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une subvention de cent cinquante mille francs est accordée à l'Union des syndicats autonomes de la Côte française des Somalis pour lui permettre de e faire face à ses frais de réinstallation. Cette dépense est imputable au

chapitre XIV.

article 5

du budget de l'exercice 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Gouverneur, SAUOUL.